INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN LE 10 AOÛT 2026 À 20 H. FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE STEVE BERTHIAUME, MAIRE.

Sont présents les conseillers :
Monsieur Jean-Luc Desbiens
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Frédéric Caron
Monsieur Gildor Gagné

Messieurs Kevin Jean et Pierre Gagné participent à la séance par moyen technologique conformément à l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*.

Secrétaire d'assemblée :
Madame Audrey Morin, directrice générale et greffière-trésorière

2026/08-13 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Tel que prévu par la Loi, l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

2026/08-14 **ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

2026/08-15 **PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 août 2026.

2026/08-16 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT Nº 2026-05 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 002 935 $ POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU DE LA RIVIÈRE À LA TRUITE SITUÉ AU RANG 2**

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR Gildor Gagné, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le Règlement nº 2026-05 décrétant un emprunt et une dépense de 1 002 935 $ pour le remplacement du ponceau de la rivière à la Truite situé au rang 2.

Ce règlement vise à décréter un emprunt et une dépense de 1 002 935 $ pour la réfection du ponceau de la rivière à la Truite situé au rang 2.

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Le projet de règlement nº 2026-05 est déposé par Gildor Gagné et, conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le conseil municipal met à la disposition du public une copie du règlement au bureau municipal pour consultation durant les heures d'ouverture.

2026/08-17

ENTÉRINEMENT DE L'ACHAT D'UNE POMPE ET AUTORISATION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PANNEAU DE CONTRÔLE POUR LA STATION DE POMPAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL

ATTENDU QUE le réseau d'égout municipal a fait face à une situation critique en raison de la défaillance des équipements de la station de pompage;

ATTENDU QU'il était urgent d'intervenir et que les membres du conseil municipal ont été consultés au préalable pour autoriser sans délai l'achat de remplacement d'une nouvelle pompe Flygt (modèle 3102) auprès de Canadian Bearings Ltd au montant de 18 965 $ plus les frais de transport de 1 695 $ (soumission n° QU-75-1000200);

ATTENDU QUE le remplacement du panneau de contrôle des pompes par un système à flottes est requis pour assurer le bon fonctionnement du système et qu'une soumission a été reçue à cet effet de Boréal Entrepreneur Électricien Inc. au montant de 11 077,86 $ (taxes en sus);

ATTENDU QU'il y a lieu d'entériner l'achat de la pompe et d'autoriser l'octroi du contrat pour le remplacement du panneau de contrôle;

IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER l'achat de la nouvelle pompe Flygt auprès de Canadian Bearings Ltd pour le montant total de 20 660 $ (soit 18 965 $ pour la pompe et 1 695 $ pour le transport), plus les taxes applicables;

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Boréal Entrepreneur Électricien Inc. pour les travaux de remplacement du panneau de contrôle de la station de pompage au montant de 11 077,86 $, plus les taxes applicables, selon la proposition présentée (soumission du 25 juin 2026);

DE DÉCRÉTER que le financement de ces investissements totalisant 34 903,71 $ (soit le coût des travaux de 31 737,86 $ plus la portion non remboursable des taxes) sera prélevé sur le fonds de roulement de la Municipalité, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

2026/08-18

AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE MESURE DE DÉBIT ET DE PRESSION

ATTENDU QUE la Municipalité de Ragueneau désire faire l'acquisition d'équipements et de services de télémesure (passerelle SmartGateway, nœud de débitmètre, capteur de pression, configuration et rapports);

ATTENDU QUE la compagnie Smartrek Technologies inc. a transmis une soumission (nº SQ-001805) datée du 21 juillet 2026, au montant de 5 935 $ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'achat des équipements, du support à l'installation ainsi que de l'abonnement aux services infonuagiques auprès de Smartrek Technologies inc., selon la soumission, pour un montant total de 5 935 $ plus les taxes applicables;

DE FINANCER cet achat par le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2026/08-19

MÉDIATION RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ - CONSENTEMENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Manicouagan et les municipalités locales du territoire manicois ont demandé à la Commission municipale du Québec de procéder à une médiation dans le but de résoudre le différend quant aux compétences en matière de production d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE la requête a été reçue par la Commission municipale du Québec et que le numéro de dossier qui lui est associé est le CMQ-72602-001;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ragueneau est en accord avec la demande de médiation initiée par la MRC de Manicouagan qui porte le numéro de résolution 2026-154;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'INFORMER la Commission municipale du Québec que la Municipalité de Ragueneau accepte de soumettre le différend à un médiateur de la Commission, conformément à l'article 23.1 de la Loi sur la Commission municipale;

DE DÉSIGNER le maire, M. Steve Berthiaume, à titre de porte-parole pour représenter la Municipalité de Ragueneau dans le cadre de cette médiation.

2026/08-20

APPUI AU PROJET D'ÉLEVAGE BOVIN DE TYPE VEAUX D'EMBOUCHE

ATTENDU QUE la Municipalité de Ragueneau encourage le développement économique local, la diversification de son secteur agricole et la mise en valeur des terres nourricières sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite du promoteur sollicitant l'appui du Conseil pour son projet d'élevage bovin (veaux d'embouche);

ATTENDU QUE ce projet agricole s'inscrit dans une démarche de développement durable et contribue à l'occupation dynamique du territoire ainsi qu'à la sécurité alimentaire régionale;

ATTENDU QUE le promoteur sollicite une aide financière dans le cadre des programmes de la Société du Plan Nord pour concrétiser son projet;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet d'élevage générera des retombées économiques positives pour la collectivité et renforcera le secteur agroalimentaire de la région;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER l'appui officiel de la Municipalité de Ragueneau au projet d'élevage bovin (veaux d'embouche) soumis par le promoteur.

D'APPUYER la démarche du promoteur visant l'obtention d'une aide financière auprès de la Société du Plan Nord pour la réalisation de ce projet.

2026/08-21

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions du public.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

2026/08-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 25.

Steve Berthiaume
Maire

Audrey Morin
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Steve Berthiaume, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.